



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT
Téléphone : 03 80 78 71 90
Courriel : n.guillemont@inao.gouv.fr

N/Réf : SM/BG/NG/NS – 18-551

Objet : Elaboration de la carte communale
Commune de DANNEMARIE-LES-GLAY (25)

Monsieur le Maire
Mairie de Dannemarie
Impasse des Oichottes
25310 DANNEMARIE

Quetigny, le 21 décembre 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 26 novembre 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration de la carte communale de la commune de Dannemarie-Les-Glay

La commune de Dannemarie-Les-Glay est comprise dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Comté" et "Morbier".

Elle appartient également aux aires de production des Indications géographiques Protégées (IGP) "Emmental Français Est-Central", "Gruyère", "Porc de Franche-Comté", "Saucisse de Montbéliard", "Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau" et à celle de l'IGP viticole « Franche-Comté ».

Selon la réglementation, l'INAO n'a pas d'avis formel à donner considérant que la consultation de l'INAO n'est pas prévue dans le cadre d'une carte communale.

Néanmoins, après une étude attentive du dossier veuillez trouver ci-après les contributions de l'INAO :

En terme de perspectives démographiques la commune se fixe l'objectif de 115 habitants à l'horizon 2030. Cela correspond à quelques habitants près, au maintien de la population actuelle (112 habitants).

Pour stabiliser la population, il est toutefois nécessaire de construire 7 nouveaux logements au regard du phénomène de desserrement des ménages. Le tracé de la carte communale rend possible la construction d'une dizaine de logements. Ce chiffre est légèrement supérieur à l'estimation des besoins de la commune. Néanmoins, il faut souligner que 6 logements sont programmés en densification et que 5 autres seront établis sur une zone d'extension limitée à 0.6 ha.

La commune a une surface totale de 230 ha. Elle n'abrite pas de siège d'exploitation agricole. Aucun opérateur des AOP "Comté" et "Morbier" n'exploite sur le finage.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci a un impact très limité sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation
Christèle MERCIER

Copie : DDT 25

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE DIJON - PARC DU GOLF - BATIMENT BOGEY
16, RUE DU GOLF
21800 QUETIGNY
TEL : 03 80 78 71 90 / TELECOPIE : 03 80 73 35 10
www.inao.gouv.fr